Département du Calvados

Commune de

PONT D'OUILLY

Plan Local d'Urbanisme

Révision du POS et transformation en PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Reglement graphique - Risques

SOLiHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT Territoires en NORMANDIE

1/5 000ème

4.3

ZONES URBAINES

- U — Zone urbaine identifiant le bourg et les principaux hameaux
- Up — Secteur urbain présentant un enjeu architectural
- Ux — Zone d'activités

ZONES À URBANISER

- 1AU — Zone à urbaniser immédiatement sous forme d'habitat
- 1AUx — Zone à urbaniser immédiatement sous forme d'activités
- 2AUx — Zone à urbaniser à long terme sous forme d'activités

ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- Ah — Secteur agricole urbanisé
- As — Secteur agricole situé dans le périmètre du site inscrit
- Ac — Secteur agricole réservé aux activités d'hébergement de plein air

ZONES NATURELLES

- N — Zone naturelle ou forestière
- Ne — Secteur naturel réservé aux équipements
- Ns — Secteur naturel situé dans le périmètre du site inscrit
- Nc — Secteur naturel réservé aux activités d'hébergement de plein air
- Nl — Secteur naturel réservé aux activités de loisir

Espace Boisé Classé

Zones inondables (2016)

- Zones inondables
- Plus hautes eaux connues
- Hauteurs d'eau > à 1 m
- Côte d'inondabilité (en m IGN69)

Profondeur de la nappe phréatique en période de très hautes eaux (DREAL 2016)

- 0 à 1 m : risque d'inondation des réseaux et sous-sols
- 1 m à 2,5 m : risque d'inondation des sous-sols

Prédisposition auxchutes de blocs (DREAL 2016)

- prédisposition modérée à forte
- prédisposition faible à modérée
- Bande de 100 mètres en amont et en aval des zones prédisposées aux risques lié aux chutes de pierres et de blocs